



Ville de Vouziers

Département des
Ardennes

Date de convocation

Date d'affichage

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Nombre de présents :

Nombre de votants :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mardi 9 Juin 2009 à 18 H 30
sous la présidence de Claude ANCELME

Étaient présents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance :

PROJET

N° 2009/

OBJET : Organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2009 (A.L.S.H.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les propositions de l'Adjointe au Maire responsable de l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2009,

Considérant que le prix de revient d'une journée / enfant 2008 était d'environ 22,65 € et qu'une partie du prix de journée demandé aux familles est couverte par le Budget Communal,

Considérant qu'un nombre significatif d'enfants habitant d'autres communes s'inscrivent régulièrement à l'A.L.S.H. et qu'il serait anormal de faire supporter par les contribuables Vouzinois des dépenses étrangères à la commune,

Considérant que la Ville de Vouziers accorde une participation aux enfants dont le responsable légal est domicilié à Vouziers,

Considérant que la Ville de Vouziers assure une avance financière aux familles bénéficiaires de bons C.A.F., M.S.A. ou de l'aide du Conseil Général, ce qui constitue un service supplémentaire et une charge supplémentaire,

Vu les propositions de la Commission des Finances réunie le 2009,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

1) D'adopter les dispositions suivantes concernant l'A.L.S.H. 2009 :

A – Durée :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Vouziers fonctionnera 19 journées du Lundi 6 Juillet au Vendredi 31 Juillet 2009 dans les locaux de l'école maternelle rue Avetant.

B – Public :

Enfants de 4 à 13 ans.

C – Encadrement :

1 directeur : grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
12 animateurs, dont 1 faisant fonction d'adjoint au directeur

D – Indemnité et salaires :

Les rémunérations seront les suivantes :

- diplômé BAFA (Brevet d'Aptitude au Fonction d'Animateur) ou équivalent, assurant les fonctions d'adjoint au Directeur : 73,16 € forfait journalier, sur la base de 22 jours (19 + 3 de préparation) ;

- diplômé BAFA pour les animateurs : 69,68 € forfait journalier, sur la base de 21 jours (19 + 2 de préparation) ;

- stagiaires et non diplômés : 62,71 € forfait journalier, sur la base de 21 jours (19 + 2 de préparation)

Séjour court (3 nuits) : 2 journées supplémentaires payées

E – Régie d'avance :

Il est institué une régie d'avance de 250 € pour le séjour.

F – Divers :

Le prix de journée alimentation par enfant inscrit est fixé à 5,38 € / jour de fréquentation.

G – Installations :

La Ville prend à sa charge 2 entrées piscine / enfant / semaine à Vouziers.
Le coût de ces entrées est inclus dans le budget A.L.S.H.
La Ville met à disposition le gymnase municipal Caquot.

H – Aide à la formation :

La Ville reversera aux animateurs ayant droit le montant de la bourse de formation, soit 61 € pour les stagiaires BAFA et 120 € pour les stagiaires BAFD.

I – Tarifs :

Enfant dont le responsable légal est domicilié à Vouziers :

plein tarif : 10,70 € / jour

participation Ville : 3,30 € / jour

Enfant dont le responsable légal n'est pas domicilié à Vouziers :

plein tarif : 14,00 € / jour

TARIFS ALSH 2009

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Responsable légal domicilié A VOUZIERS

Tarif de référence : 14 €/jour - Aide de la Ville : 3,30 €/jour

	ALSH	ALSH	SEJOUR COURT
	5 jours	4 jours 13,15,16,17 juillet	4 jours-3 nuits + 1 jour ALSH
Plein tarif Part Famille : 10,70€/jour	53,50	42,80	85,60
Aide CAF 08 (3-12 ans) Quotient Familial inférieur ou égal à 590€ Aide 5€/jour pendant 30 j maximum Part Famille 5,70€/jour	28,50 *	22,80 *	Aide CAF (3-12 ans) 5€/jour Quotient Familial inférieur ou égal à 590€ * 60,60
Bon MSA Aide 5€ /jour Part Famille 5,70€/jour	28,50 *	22,80 *	Aide MSA 10 €/jour * 40,60

AIDÉS CCAS POUR LES PERSONNES DOMICILIEES A VOUZIERS : pour les bénéficiaires des minimas sociaux (RSA SOCLE: RMI ou API)

Responsable légal domicilié HORS DE VOUZIERS

Tarif de référence : 14 €/jour

	ALSH	ALSH	SEJOUR COURT
	5 jours	4 jours 13,15,16,17 juillet	4 jours-3 nuits + 1 jour ALSH
Plein tarif Part Famille : 14€/jour	70,00	56,00	112,00
Aide CAF 08 (3-12 ans) Quotient Familial inférieur ou égal à 590€ Aide 5€/jour pour 30 j maximum Part Famille 9€/jour	45,00 *	36,00 *	Aide CAF (3-12 ans) 5€/jour QF inférieur ou égal à 590€ pour 30j max * 87,00
Bon MSA Aide 5€/jour Part Famille 9€/jour	45,00 *	36,00 *	Aide MSA 10 €/jour * 67,00

AIDES DE LA CAF 08 QUI S'APPLIQUENT POUR LES PERSONNES DOMICILIEES A ET HORS VOUZIERS

- 1) **CAF aide aux gestionnaires de Centre, réservé aux enfants de 3 à 12 ans dont le quotient familial est inférieur ou égal à 590€, 5€ par jour pour 30jours**
- 2) **CAF Chèques loisirs** : pour les enfants de 12 à 18 ans, 15 chèques de 5 € soit 75 €
- 3) **CAF aide pour les mini-séjours uniquement en ALSH** réservé aux enfants de 3-12 ans dont le quotient familial est inférieur ou égal à 590€, 5€ par jour pour 30jours

*** AIDES DU CONSEIL GENERAL QUI S'APPLIQUENT POUR LES PERSONNES DOMICILIEES A ET HORS VOUZIERS**

L'aide volontaire en faveur de l'aide aux vacances en centre de loisirs est de 2,00€/jour

- Pour les bénéficiaires CAF dont le QF inférieur à 590 (dans la limite de 21 jours), l'aide sera déduite lors de l'inscription
- Pour les bénéficiaires MSA, l'aide sera remboursée par la ville aux familles

AIDÉS CCAS POUR LES PERSONNES DOMICILIEES HORS DE VOUZIERS :

pour les bénéficiaires du RSA SOCLE (ex RMI ou API)